L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;

VENDREDI MATIN, 31 MAI.

FEUILLETON.

LE BARON DE TRENCK,

PAR

MM. OCTAVE FÉRÉ ET D. SAINT-YVES

TROISIÈME PARTIE.

LA CAPTIVITÉ.

XV.

L'ÉCROULEMENT.—(Suite)

En tombant, le plâtre lui prouva que le vide mesurait une profondeur qu'il ne soupçonnait pas, et qui était exactement celle des trois parquets supprimés, qui venaient autrefois s'appuyer aux assises du mur.

Cette première exploration ouvrait aux deux amis une perspective nouvelle de salut, et déjà ils n'envisageaient plus que les résultats à en tirer. Mais il ne fallait rien compromettre par trop de précipitation, car la méfiance innée de Jackinsky pouvait se réveiller à chaque instant, et ramener des perquisitions plus strictes autour de sa victime.

Trenck se hâta de faire disparaître les traces des dégradations, en rejetant les débris dans le vide, il rendit à Hermann son sabre, dont il venait de se servir si utilement, et il replaça sans plus de difficulté qu'il n'en avait éprouvé pour l'écarter, le massif banc de Pierre à sa place.

L'œil le plus exercé n'aurait pas soupçonné derrière ce bloc épais une trouée par laquelle pouvait se glisser un homme. Nulle tentative d'évasion ne s'annonça sous de meilleurs auspices.

Dès le soir, Herman, en venant à sa seconde faction, apporta à son ami un ciseau de fer, que celui-ci cacha derrière son banc.

Ainsi, les précautions de Jackinsky aboutissaient à servir son prisonnier, et sa confiance dans leur sûreté, en endormant sa vigilance, l'empêchait d'y opposer aucune résistance sérieuse.

Toutefois, l'opération n'allait pas toute seule; elle exigeait de minutieuses précautions qui, en contribuant à sa sécurité, ralentissaient le travail du mineur obstiné, car, ou l'a bien compris, c'était encore une mine qu'il s'agissait de creuser.

Ainsi, pendant le jour, placé sous les regards des factionnaires, auxquels la demi-clarté de la fenêtre permettait de le distinguer, il devait se tenir en repos, et il en profitait pour réparer ses forces. La nuit, son cachot restait plongé dans une obscurité épaisse, les gardiens l'avaient vu se jeter sur son lit, ils le croyaient endormi et ne s'occupaient plus de lui.

C'était précisément alors qu'il aurait fallu le surveiller, car, se délivrant doucement de ses fers, il se levait, écartait le banc, en réglant, comme il l'avait observé pour sa lime, ses mouvements sur ceux du factionnaire, et il se glissait dans son terrier.

Dans ce travail souterrain, il n'avait plus besoin d'autant de prudence, surtout tant qu'il fut occupé sous les dalles de son cachot, qui amortissaient le bruit de son outil.

En rejetant le sable de sa fouille dans l'espace laissé par le déplacement des briques, il consolida cette partie du mur qui, en cédant davantage, aurait ruiné son opération. La distance de ce point à son ancienne percée n'était pas très grande, et ce fut vers elle qu'il se dirigea, espérant qu'on aurait négligé de la combler, la sortie en ayant été murée par une maçonnerie et le dallage du cachot ne permettant pas de supposer qu'il reprendrait ce travail en sous œuvre.

Cette conjecture était juste; il retrouva son conduit dans l'état où il l'avait laissé. Quant à la maçonnerie qui le fermait du côté de la galerie du rempart, elle ne l'inquiétait pas; avec son ciseau et du temps, il en aurait raison, et pour peu que ses deux amis le secondassent avec plus de bonheur que la première fois, il pouvait être libre avant longtemps.

Mais une lettre de Léo concertée avec Hermann, et qui lui fut remise par celui-ci, vu l'impossibilité d'échanger aucun dialogue, l'obligea à renoncer à ce plan. Depuis sa trop fameuse tentative, le rempart était surveillé avec un soin qui ne permettait pas de recommencer.

Ses amis avaient étudié les localités avec tant de soin, qu'ils en connaissaient les moindres parties, et surtout les parties faibles. Voici ce qu'ils lui proposèrent, comme la chose la plus sûre, sinon la plus aisée.

Il existait, au dessous du pont-levis, et sous le bâtiment servant de loge au gardien-chef, une poterne vermoulue et condamnée, dont on ne faisait plus usage depuis longtemps. Elle ouvrait sur un ancien chemin de ronde extérieur, dont il ne restait qu'un tronçon très court, les glacis qui baignaient leur base dans l'Elbe, ayant supprimé tout le reste. Un pilotis formant une palissade serrée s'étendait de chaque côté de la vieille poterne, et par excès de précaution, en protégeait l'abord. Mais la vétusté et l'action des eaux en avaient entamé quelques parties, sans qu'on se fût occupé de les réparer, le tronçon de chemin qu'elles gardaient étant, nous venons de le dire, en dehors de la place, et de plus, ce côté de la citadelle se trouvant à l'abri d'une surprise, en raison de l'importance de son poste.

La sécurité était si complète, qu'on laissait les pêcheurs de l'Elbe attacher à l'occasion leurs barques aux palissades et jeter leurs filets dans ces parages.

Ce fut précisément sur cette sécurité qu'Hermann et Léo établirent leur plan. Si Trenck arrivait à la poterne, tout était sauvé.

Avant tout, on devait choisir une nuit où Hermann serait de faction sur le seul point d'où l'on pût avoir vue sur la poterne, en cas de clair de lune, Léo, déguisé en pêcheur, s'y rendrait sur sa barque, se glisserait à travers les pilotis, dans l'ancien chemin de ronde, prendrait comme l'avait fait Hermann pour la galerie, l'empreinte de la serrure de la poterne, ferait fabriquer une clef, et il n'y aurait plus qu'à attendre que Trenck eût achevé son œuvre.

De ce côté, il est vrai, les difficultés étaient plus grandes encore que la première fois. La [illegible] partie de l'ancien [illegible] utilisable; ce qui était plus grave, c'est qu'il fallait creuser plus profondément, afin d'arriver au niveau de la poterne. Mais c'était bien d'un peu de peine de plus ou de moins que s'inquiétait le vaillant captif: la liberté! il ne voyait que ce but.

Le plan était très clair et très précis, chaque chose y était prévue et notée de manière à prévenir toute erreur; il l'adopta sans hésiter.

Se servant de son ancien conduit comme d'un point de départ pour pratiquer le second dans une direction différente, il commença à creuser en cet endroit, en rejetant le sable dans le boyau abandonné; puis, parvenu à la profondeur voulue, il attaqua le terrain en droite ligne vers la poterne.

Mais à ce niveau, le sable était mouillé par les infiltrations du fleuve, et la besogne présentait des difficultés et même des dangers. A deux ou trois reprises il survint derrière lui des éboulements qui faillirent l'enfermer dans sa galerie où il serait resté asphyxié, sans les efforts puissants qui lui firent déblayer ces avalanches de sable et de pierres.

Les pierres lui servaient ensuite à affermir la voie dans certains parages où le sable, particulièrement infiltré, n'offrait guère qu'une boue liquide. Il se voyait parfois, pour éviter des souillures délétères, obligé de quitter ses habits pour travailler.

Il n'avançait donc que lentement, mais enfin il avançait.

Parvenu au-dessous du rempart, il ne lui restait plus qu'un peu de chemin à faire, mais, là, il ne tint qu'à quelque sorte à rien qu'il fut découvert.

Un factionnaire surprit, dans le silence de la nuit, le bruit sourd de son cheminement souterrain. Cet homme, sans définir la nature de ce bruit, crut devoir en instruire l'adjudant de service quand on le releva.

Heureusement, le factionnaire qui avait pris pour une tentative d'évasion le bruit de la souris était resté l'objet de tant de quolibets dans la citadelle, qu'on était devenu sceptique à l'endroit des bruits mystérieux entendus par les miciens.

On fut donc très porté à croire aussi à une hallucination de la part de celui-ci. L'adjudant en parla au major Jackinsky, mais Jackinsky accueillit ce rapport en haussant les épaules. Toutefois, il avança l'heure de la visite, et montrant à l'officier et au factionnaire le prisonnier étendu sur son lit, avec son luxe de chaînes, il leur demanda s'il était vraisemblable qu'on eût pu l'entendre, quelques moments auparavant, sous terre, à une si énorme distance.

Décidément, Jackinsky devenait aveugle et sourd.

Enhardi par le succès de Frédéric, Léo, tenu au courant de chacun de ses progrès par sa correspondance, chercha le moyen de le seconder plus utilement en lui abrégeant la besogne et en se portant à sa rencontre.

Muni de la clef qu'il s'était procurée, il profita d'une nuit où Hermann se trouvait de faction, s'introduisit avec un pic dans l'ancien chemin de ronde, et entreprit de travailler de son côté, pendant que Trenck travaillait de sien.

Ce double travail ne tarda pas à les rapprocher. Une faible épaisseur de sable les séparait encore. Leurs derniers efforts pour se joindre, et dont [illegible] leur arrivait de plus en plus distinct, les animait et décuplait leur ardeur.

Un dernier coup de pic fit tomber la mince cloison qui les séparait.

Quel triomphe, quelle joie!...... Ils ne pouvaient se voir, mais ils pouvaient s'entendre, échanger des paroles d'émulation.

Déjà Frédéric, exalté par tant de bonheur, cherchait la main de Léo pour l'attirer à lui.

Soudain un cri terrible retentit dans ce souterrain, livré aux plus effrayantes ténèbres.

Trenck frissonna, il cessa un moment de respirer.

—Qu'est-ce donc! .... demanda-t-il enfin en tremblant.

—A moi! ami, à moi! .... Je suis perdu.... perdu! .... cria Léo d'une voix entrecoupée, défaillante.

En effet, derrière lui, le sable remué trop précipitamment par sa main inexpérimentée et sans les précautions employées par Trenck, s'était subitement aggloméré.

La voûte du conduit s'était effondrée, entraînant quelques pierres des fondations, et la moitié du corps du jeune homme se trouvait prise sous cette affreuse avalanche.

—Courage! s'écria Trenck en reconnaissant la nature de l'accident; je suis là.... Ne crains rien, nous allons réparer le passage.

—Oui, travaillons, travaillons! répondit la voix étouffée du jeune homme.

Mais en vain lui-même, pris sous l'horrible étreinte des décombres, essayait-il de les déblayer; les forces et l'espace lui manquaient tout ensemble, et le poids qui menaçait de finir par le broyer allait toujours en s'appesantissant comme si la masse entière de la citadelle suivait le déplacement de sa base.

Trenck, appelant à lui le raisonnement et la [illegible] qui ne [illegible] de l'abandonner en présence du péril de son ami, luttait en vain [illegible]. Chaque mouvement de [illegible] sous un épouvantable charge, [illegible] de Frédéric pour dégager le [illegible] les matériaux, ne servaient [illegible] davantage ce sol mobile et à découvrir de nouvelles chutes.

[illegible] Trenck, distinguant son angoisse, [illegible] à son infortuné compagnon des encouragements, les forces de [illegible] s'épuisaient, [illegible] il entrevoyait le [illegible] imminente, affreuse, inévitable.

—Ah! murmura-t-il, péniblement, à demi suffoqué par le défaut d'air, brisé par [illegible] fureur intolérable, c'est fini...... de la [illegible] Non, le mal est sans remède...... [illegible] ..... Va-t-en; songe à ton propre salut.... Ah! adieu...... Mon Frédéric...... Adieu.... je meurs...... en t'aimant!

En cet instant, Trenck était arrivé près de lui, à travers les pierres et le sable, qui continuaient de s'accumuler autour d'eux, au-dessus d'eux, partout!

—Léo! Léo! s'écria-t-il, c'est moi, je te sauverai!...... Ne m'entends-tu plus?

—Ah! Frédéric...... en t'aimant.... répéta le jeune homme d'une voix qui n'était qu'un souffle.

Et sa tête retomba sur l'épaule de Trenck, qui, agenouillé devant lui, et qui éclairait du bras qu'il avait libre les pierres qui menaçaient de l'écraser encore.

—Léo! s'exclama-t-il avec un déchirement, cher Léo!...... Reviens, je t'en supplie, reviens à toi!......

Mais sa respiration, au contraire, allait en s'éteignant, et tout son corps fléchissait, privé de mouvement.

—Ah! malheureux! malheureux!...... que faire, s'écria Trenck.... Mon Dieu!.... mon Dieu!....

Il essaya, par un effort surhumain, de ramener à lui son ami évanoui, mais l'obstacle qui le retenait était plus puissant, et sous peine de provoquer des accidents peut-être pires, s'il s'obstinait à le disputer aux décombres qui l'enterraient, il comprit qu'il fallait y renoncer, et qu'avant tout il était urgent de le rappeler à la vie.

Ecartant son col, pour arrêter les progrès de l'asphyxie, d'une main fébrile il entrouvrit le haut de ses habits et découvrit ses épaules.

Tout à coup, il s'arrêta comme frappé de la foudre et paralysé. Une sueur froide inonda son front.

Soutenant ce corps fragile qui enveloppait une âme si vaillante, et n'osant plus qu'à peine le toucher,

Ah! s'écria-t-il éperdu, c'était!...... Dieu du ciel! prenez ma vie, et conservez la sienne!......

XVI.

LA VOIX QUI CHANTE.

Cependant, tout espoir n'était pas perdu. Le col, dégagé de sa cravate, avait laissé revenir un peu d'air jusqu'à la poitrine, et dans les mains frémissantes de Trenck les mains de Léo avaient tressailli. C'était peut-être une illusion, mais il crut entendre un faible murmure s'exhaler de ses lèvres qui tout à l'heure paraissaient rendre leur dernier souffle.

Mais là, dans ce fatal conduit, rien, rien pour maintenir cette lueur de vie, pour empêcher ce souffle de s'éteindre à jamais. Que faudrait il pourtant!.... quelques gouttes d'eau pour baigner ses tempes, pour ramener la sensibilité.

De l'eau! mais là-bas, dans son cachot, sa ration n'était pas épuisée.

Rapide comme cette inspiration, il se mit à ramper dans l'étroit souterrain pour regagner sa cellule.

Ce fut l'affaire de quelques secondes. Encore un pas, il atteint l'orifice béant, il s'y cramponne, il s'élance....

O malheur!.... malheur!.... Il était à peine sorti qu'une clarté rougeâtre envahit la prison; la porte, poussée violemment, livra passage à une horde de guichetiers, de porte-flambeaux, de soldats armés qui, cachés derrière cette porte, semblaient avoir prévu son retour et l'épiaient.

Au milieu de cette sinistre cohorte se détachait Jackinsky; un sourire féroce se dessinait sur son visage blafard.

Il avait dressé ses gens avec l'infernale prévision d'un dénouement inévitable. Sans qu'il eût besoin de parler, deux miliciens, le fusil en arrêt, firent un pas et masquèrent l'ouverture du souterrain, pour empêcher une tentative possible du prisonnier de s'y rejeter.

Quatre autres le saisirent violemment; des guichetiers, munis de chaînes et de cordes, s'approchèrent et baissèrent voir à ses regards encore éblouis par l'éclat subit des torches, et terrifiés par ce déploiement d'armes et de personnes, des artisans en habits de travail.

Un rugissement sortit de sa poitrine, les bourreaux en furent effrayés; c'était la voix du lion blessé. Dans une exaspération folle, il se débattit contre les gens qui le tenaient et leur échappa une seconde. Dix autres se précipitèrent sur lui et lui rendirent tout mouvement impossible.

—Misérables! criait-il, vous ne m'aurez pas vivant!....

—Qu'on l'attache! ordonna sèchement Jackinsky.

On le traîna, luttant encore, jusqu'aux pieds massifs de son lit, scellés dans la pierre; et, malgré ses soubresauts, ses rugissements, l'écume qui blanchissait ses lèvres, les éclairs farouches de ses yeux, on commença à le lier aux quatres membres.

—Infâmes!.... bourreaux!.... exclamait il haletant, malédiction sur vous!....

Et foudroyant Jackinsky de son regard,

—Lâche! lâche! lâche!..... criait il.

Jackinsky souriait toujours du sourire de la hyène, la plus vile des bêtes fauves.

—Maintenant, dit-il en se tournant vers les ouvriers qui garnissaient le fond du cachot, faites votre besogne.

(A continuer.)

Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans.

CETTE Compagnie s'est transportée du No 138 de la rue de la Commune, près la rue St-Charles, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel. Elle enverra prendre les passagers et le bagage, dans tous les quartiers de la ville, à temps pour les différents convois de chemins de fer, les steamers ou bateaux à vapeur.

Elle transporte du bagage, du fret, &c., d'une partie de la ville à une autre et fournit des omnibus pour les bals pique-niques, &c. et pour les funérailles.

Les personnes qui habitent les endroits de bains ou le long des différents chemins de fer peuvent faire venir leurs effets, leur glace, des paquets, &c., dans tous les quartiers de la ville en les faisant marquer convenablement aux soins de la compagnie. On peut se procurer des étiquettes en s'adressant au bureau ou aux messagers.

Cette ligne est représentée par des messagers sur tous les convois qui viennent en ville; les passagers peuvent ainsi s'assurer des places dans les omnibus et faire transporter leur bagage pour le coût de fer, au bureau, ou remettre leur chèque, ou pour une partie quelconque de la ville.

11 mai—1m

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS

ET MARCHANDS EN GROS

DE

Drogues,

Médicaments,

Peintures,

Huiles,

Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

TEINTURIERS,

DISTILLATEURS,

PARFUMEURS,

PEINTRES, &c, &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov

COMPAGNIE DE GLACE DU CRESCENT CITY.

Bureau central: rue du Camp, No 31.

DEPOTS:

au No 13 de la rue Crossman, aux Nos. 71 et 73 de la rue Front, aux Nos. 19 et 21 de la rue St-Thomas, au No 5 de la rue Soraparu, aux Nos 35 et 37 de la rue Victoire, près le chemin de fer Pontchartrain.

A. W. BOSWORTH, Président,
JNO F. FRANZ, Surintendant,
WM. VOLCKMANN, Surintendant assistant.

BABCOCK & Co. Successeurs de MALAMCHER & CO.,

IMPORTATEURS, marchands de Comestibles en gros, Vins fins, Liqueurs, Cigares, &c.,

No 34 rue Tchoupitoulas,

Nouvelle-Orléans, Lne

Farine, Porc, Bacon, Graisse, Beurre, Fromage, constamment en magasin, et aux plus bas prix du marché.

Provisions d'habitations et de famille aux plus bas prix. 10 fév

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix:

200 rouleaux de nattes françaises de toutes couleurs; Tapis de toute espèce et de toutes qualités. Toiles cirées de plancher et de meubles, toutes qualités. Stores, nouveaux genres et de toutes grandeurs, dessous de tables, couvertures de tables et de pianos, drapage, caoutchouc, crin, baguettes d'escaliers, nattes devants de cheminées, rideaux de dentelles, damas, etc., corniches, bandes, etc., etc.

A. BROUSSEAU & Co.,
rue de Chartres, No 18.

16 mars

COMPAGNIE D'ASSURANCE

MUTUELLE HOME DE LA VIE

A CINCINNATI (Ohio.)

Officiers:

ORREN E. MOORE, Président.
ISAAC W. PARKER, Vice-Président,
CHAS. H. FROST, Secrétaire.
H. PERALTA, agent général pour les Etats de la Louisiane, du Mississippi et du Texas.

BUREAU: RUE ROYALE, No 18.

Directeurs:

ROBERT MOORE, de Robert Moore & Co,
S. S. DAVIS, de S. S. Davis & Co.
JOHN F. TORRENCE, commissaire des travaux publics.
CHAS F. WILSTACH, maire de Cincinnati,
General E. F. NOYES, Juge de la Cour d'Epreuves,
H. A. MORRELL, solliciteur de la ville,
SAML. WILSON, Wilson's Cook House.
ORREN E. MOORE, Président de la Compagnie d'Assurance Mutuelle Home de la vie.
JOSEPH C. BUTLER, Président de la Banque Lafayette,
W. C. MIDDETON de Jennings & Butterfield,
S. W. SIEBERN, Auditeur de comté,
Col. THOS. L. YOUNG Compagnie d'Assurance Entreprise,
BENJAMIN HOMANS, Jr, de Homans & Co, banquiers,
S. B. W. McLEAN, bureau de "l'Enquirer",
A. AUB, de Aub, Frenkel & Co,
H. PERALTA, Auditeur d'Etat, Nouvelle-Orléans,
JOHN L. EICHBERG, Memphis,
J. T. KECKLER, Compagnie d'Assurance Equitable,
J. W. PARKER, de Parker et Dixon,
GARRET T. DORLAND, marchand de bijouterie en gros,
H. C. YOUNG, de Young & Holmes,
H. KESSLER, Président de la Compagnie d'Assurance de l'Avis,
SAML A SARGENT, propriétés foncières,
ALFRED T. GOSHORN, de Mills & Gosborn.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle Home de la vie est pleinement et très favorablement établie; elle est prête à émettre les polices, d'après les différents plans approuvés, à des conditions plus avantageuses qu'aucune autre Compagnie. Le "Home" étant exclusivement MUTUEL, tout le bénéfice revient au porteur de la police, chacun étant actionnaire en vertu de sa police. Les dividendes sont déclarés annuellement.

23 mai—1m

20... Rue de Chartres... 20

C. JAUBERT & CO.,

Offrent aux Marchands de la ville et de la campagne, Un magnifique et grand stock de MARCHANDISES SECHES, étrangères et du pays, achetées à la baisse et bien choisies.

Se composant d'un assortiment général, comme on s'en trouve peu ailleurs.

Leurs prix sont toujours comme par le passé, au-dessous du plus bas cours du marché et absolument aux mêmes prix des encans.

Ils offrent aussi un bel assortiment de CHAPEAUX feutre, français.

P. S. — Les ordres de la campagne sont promptement remplis.

31 mars—3m

Dépôt de Whisky de l'Ouest.

CHAS. de ARMAS & W. A. KOWALSKI,

Whisky de la Louisiane de $1 75 à $2 00 le gallon,

MARCHANDS D'EAU-DE-VIE, WHISKY, GENIEVRE, &c

Rue Front Levee, No 31, coin Conti.

Nlle-Orléans

FONDERIE DE LEEDS

(ETABLIE EN 1826.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à demoiselle, des moulins à scie, [illegible] des fours à sucre, des grils, et exécuter toutes espèces de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toutes espèces de machines pour la fonderie.

LEEDS & CO

BLADON SPRINGS—Sources de Bladon, — Comté Choctaw, Alabama.

CET délicieux établissement de Bains est ouvert et prêt à recevoir les pensionnaires. [illegible]

Prix de la pension........ $15 par semaine.

Des bateaux partent de Mobile tous les Mardis et [illegible] mobile soir pour les Sources.

JAMES CONNOR & Co., Propriétaires.

16 mai—4m

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL..........Propriétaires.
A. H. DAVENPORT..........Directeur.
J. KITTREDGE..........Trésorier.

Vendredi, 31 mai—Samedi, à midi et le soir, Dimanche Soir.

LE SUCCES SE MAINTIENT.

Le théâtre est honoré par la présence de l'élite de la ville. C'est la salle la plus fraîche. Représentations d'été. Un autre changement de programme. Les familles Zanfretta et Bulsley. Pantomimes. HOME OF THE HOLIDAYS or THE ETON BOY, vaudeville. Romances et Danses nouvelles. Le Trance Espagnol, dans lequel figure la famille Bulsley. Les DEUX PAILLASSES et NICODEME, pantomime comique, où figurent les Zanfretta et les Bulsley. 31 mai

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL

Donné le LUNDI 3 Juin

(SALLE DU LYCÉE (Hôtel de Ville),

Au Bénéfice du Prof. A. FERNANDO,

Avec le concours de Mme Fleury-Urban, Mlle G., MM. J. Oliveira, G. Smith, Greuling et plusieurs Amateurs distingués.

On commencera à 8 heures précises.

Prix des Billets........ Une Piastre.

31 mai—3t

VILLES DE BAINS.

STEAMER CREOLE!

Pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Le beau steamer

CREOLE,

fin marcheur et à basse pression, capitaine CHARLES WALKER, reprendra le service régulier, entre la Nouvelle-Orléans et les susdites villes, comme suit:

Les MARDIS et les JEUDIS—à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain.

Les SAMEDIS—à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.

AU RETOUR: — Il partira d'Ocean Springs tous les MERCREDIS SOIR VENDREDIS MATIN et DIMANCHES SOIR.

Le Créole ira tous les SAMEDIS jusqu'à Pascagoula.

Ces voyages et départs se feront régulièrement à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à

PETER MARCY,
Rue Carondelet, No 39.

7 mai—1m

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

WILD WAGONER, Capitaine Barasco—Commis Libano,

Part tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin,
" " SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi,

NINA SIMMES, Capitaine Troxler—Commis Duprez,

Part tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi,
" " VENDREDIS à 10 heures du matin.

Transport de passagers et de fret à tous les débarcadères inter-médiaires.

Après ce voyage, le "Lafourche" s'arrêtera momentanément pour cause de réparations.

8 mai — A. C. GODDIN Président.

DEPART tous les MERCREDIS à cinq heures du soir—Pour Opelousas — Le bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, VICTORY, capt. O. Hinckley, M. Kenison, commis, partira pour Opelousas, Washington Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. R. GARLIN, 3, Vieille-Levée.

J. S. PAGAUD, Agent d'annonces, 15, Front street.

Le VICTORY a des pilotes de la Côte et prend les passagers aux taux des packets. 21 mai

Excursion du DIMANCHE à Mandeville et à Madisonville.

Le bateau à vapeur

LAURA,

fin marcheur et à basse pression, partira, à partir du terminus, de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 8 heures et demie du matin, pour Mandeville et Madisonville et sera de retour le même jour. Dans la semaine, l'heure du départ sera à l'arrivée du convoi de MIDI, excepté le SAMEDI, jour où le bateau partira à l'arrivée du convoi de TROIS HEURES et sera de retour à l'extrémité du chemin de fer le LUNDI, à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin.

Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux.

L. FRIGERIO Jr,
rue de Chartres, No 78.

30 avril—1m

DEPART, tous les SAMEDIS à 5 heures du soir — Pour Opelousas — Le bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, CLEONA, Capt. C. C. Pickett (J. B. Smith, commis), partira pour Opelousas, Washington, Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Il partira de Washington tous les Mercredis, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

POLLINGUE & GAJAC, No 9 rue St Louis

Le CLEONA a des pilotes de la côte et prendra des passagers aux taux des packets. 6 mai

Pour les Attakapas.

Le bateau à vapeur TECHE neuf construit pour cette rivière, faisant des voyages deux fois par semaine, capitaine N. F. Delahoussaye — reliant au bac de la vapeur "Iberville" partira de Plaquemines deux fois par semaine — les mercredis et les dimanches — et transportera les passagers et le fret à Brashear City, Berwick City, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nouvelle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères le long des rives du Bayou Teche; pour Vermilionville, Pont Breaux Lafayette, Grande Pointe Abbéville. Le TECHE arrivera à St-Martinville et Fausse Pointe, sera transporté sans délai, en toute heure aux points quelconques du Bayou Teche.

Les personnes qui expédieront du fret par le steamer "Teche" obtiendront au moyen de bon pour cent sur le fret payé à Brashear.

Les taux sont les mêmes que pour les bateaux de l'intérieur et par le chemin de fer des Opelousas.

Pour plus de détails, s'adresser à bord de l'"Iberville" ou à

PRICE, HINE & TUPPER,
J. J. COMAUX,
A. B. CHARPENTIER,
ROBT. HARRE

3 mai—1m

Pour la Grande Ile (lieu de bains) et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur SAN NICOLAS capitaine Harvey, reprendra son service régulier à la côte du Golfe, le 18 du courant. Il partira de la tête du canal Harvey, en face du Stock Landing, Jefferson City, les samedis, et les mardis à 8 heures et demie du matin. Il partira de la Grande Ile pour revenir, les lundis et les vendredis, à 8 heures du matin.—N. B.—On dînera à bord au repas servi à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à

HARVEY, Mc MAHON & Co,
rue Carondelet, No 122.

14 mai—1m

Nouvelle route pour les Attakapas!

La Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans, Ste-Marie et St-Martin, ayant conclu des arrangements pour placer un bateau—INGOMAR—capitaine F. E. Burke, pour le service des Attakapas, à partir de Plaquemines et se reliant aux bateaux de la "Compagnie de paquebots de Bayou Sara"... et du fret des passagers.

L'INGOMAR partira de Plaquemines tous les Dimanches.

Le fret devra être expédié par le "LAFOURCHE", tous les Lundis et tous les Vendredis. Les passagers devront s'embarquer sur le "WILD WAGONER" tous les Mardis et tous les Samedis.

Ces bateaux se relieront parfaitement et il n'y aura pas de retard.

E. J. ETIE, président.

18 mai—1m — A. MEYNIER jr agent, 21 rue St Louis

Bateau de la Nouvelle-Orléans et du Bayou Sara.

DEUX FOIS PAR SEMAINE.

Le DIMANCHE à 9 heures du matin, et le MERCREDI, à 5 heures du soir

Pour Bayou-Sara, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte — Le magnifique paquebot Iberville, capitaine Emile F. Gines, commis J. Q. Landry, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus — RETOUR — Il partira de Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. R. RELF, rue Tchoupitoulas, No 4.
J. J. COMAUX, rue St-Louis, No 4.

3 mai

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis,

Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville,

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. S. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M

Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St. Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S. — Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,

16 fév—1an

POUR LES ATTAKAPAS.

Le paquebot de la malle des Etats-Unis ANNA K., capitaine E. B. Trinidad, se reliant au "Wild Wagoner" et au "Lafourche", paquebots de Bayou-Sara et de la malle des Etats-Unis, partira de Plaquemines deux fois par semaine — les Dimanches et les Mercredis—après l'arrivée du "Wild Wagoner". Au retour, il arrivera à Plaquemines les Samedis et les Mardis, à temps pour se relier au "Lafourche" qui descendra le fleuve. L'Anna K. étant le seul bateau de la malle transportant par le fret, part immédiatement après l'arrivée des paquebots de Bayou-Sara, pour tous les débarcadères du Bayou Teche, jusqu'à la Nouvelle-Ibérie, à la ligne de diligences à quatre chevaux de Price & Sawyer, lesquelles transportent les malles des Etats-Unis au Lac Charles, à Washington, Opelousas, Grand-Côteau, Vermillionville, Abbeville, Alexandrie et tous les points intermédiaires. Les personnes qui achèteront des billets d'aller et retour aux bureaux, à Plaquemines, à des paquebots de Bayou-Sara, devront s'assurer elles-mêmes de moyens de transport.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau de la Compagnie de Paquebots de Bayou-Sara, ou à

PRICE, HINE & TUPPER,
ROBT. HAVE,
A. B. CHARPANTIER.

3 mai—1m

Docteur A. Landry,

De la Faculté de Médecine de Paris.

No 86, rue du Maine, encoignure Royale,

TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.

Consultations de 1 à 3 heures.

12mai—3m.

COMFORT, VITESSE ET SURETE.

Chemin de Fer Central de l'Illinois.

Le Chemin le plus court de la Nouvelle-Orléans à New-York et toutes les villes de l'Est.

DEUX Convois journaliers partent de Cairo le matin et le soir, à l'arrivée de convois et de steamers du Sud.

On va de la Nlle-Orléans à New-York en trois jours et demi.

Pour les billets pour toute la route (à la Nlle-Orléans), s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson, et du Nord; au-dessous du City Hotel, au coin des rues Camp et Commune; à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles; au Dépôt et au bureau de l'Illinois Central, à Cairo.

M. HUGHITT,
Surintendant-général, à Chicago.
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les Passagers, à Chicago.
B. F. LONGLEY,
Agent général au Sud, Nlle-Orléans.

18 mai—3m

Grand Chemin de Fer DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DE JACKSON ET DU NORD.

LA SEULE ROUTE DIRECTE NORD ET EST.

Changement de Départs:

DIMANCHE, 5 mai—L'Express de Nuit part à [illegible] heures P. M.

A dater de LUNDI, 6 mai, DEUX TRAINS EXPRES QUOTIDIENS partiront du dépôt de la rue Calliope, à 7 heures A. M. et à 7 heures P. M. Les trains de retour arriveront à la Nlle Orléans, à 1 heure 25 minutes P. M et à 7 heures P. M.

Des connexions Nord, Est et Ouest donnent des facilités aux passagers, qui n'en trouvent pas de semblables d'autre route.

Les passagers qui partent par le train de 7 heures du soir arriveront à New York EN TROIS JOURS ET NEUF HEURES, vingt-huit heures avant celui de la Mobile et du Great Northern.

Par cette route on transporte la GRANDE MALLE, Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.

LES TRAINS ALLANT LA NUIT ont des CHARS OU L'ON PEUT SE COUCHER.

C'est la seule route où l'on obtient des chèques pour le transport, d'un bout à l'autre, DES EFFETS DES PASSAGERS.

Le prix du trajet est aussi bas que celui que l'on paie sur une autre route.

Pour obtenir des billets pour tout le trajet et des informations, s'adresser aux bureaux au-dessous du City Hotel, encoignure des rues Camp et Commune, et à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles.

T. WILLIAMS, Surintendant-Général,
[illegible], Agent-Général pour les Billets.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

NLLE ORLEANS à	Prix. 1re Classe	Entrepont	Fret.
St-Thomas	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Havane	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porto Rico	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hayti	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Santiago de Cuba	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Jamaïque	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Guadeloupe	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Martinique	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ste Lucie	[illegible]	[illegible]	[illegible]
St Vincent	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Grenade	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Trinidad	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Demerari	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Surinam	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cayenne	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Guayra	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porto Cabello	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ste Marthe	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Colon	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	1re classe.	2me classe.	Entrepont.
Buenaventura	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Guayaquil	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Payta	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lambayeque	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Huanchaco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Casma	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Huacho	[illegible]	[illegible]	[illegible]
San Jose	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pacasmayo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Callao	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tambo Mora	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pisco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chincha	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chala	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Islay	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ilo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Arica	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pisagua	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mejillones	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Iquique	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tocopilla	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cobija	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chanaral	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Caldera	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Carrizal Bajo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Huasco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Coquimbo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Valparaiso	[illegible]	[illegible]	[illegible]
San Francisco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Acapulco (Manzanillo)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Punta Arenas	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Realejo (Corinto)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Union	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Libertad	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Acajutla	[illegible]	[illegible]	[illegible]
San Jose	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $160 en or
Passage dans une cabine 2d pont avant...... 210
Passage d'entrepont.................................... 130

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfans au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieraient quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, agent,
127, rue de la Commune.

19 janv—1an L. 1. 2. 1.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

EUROPE — capitaine Lemarié....Samedi 1er juin
ST-LAURENT — " Bocandé....Samedi 15 juin.
PEREIRE — " Duchesne....Samedi 29 juin
VILLE-DE-PARIS — " Surmont....Samedi 13 juill.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $160; Seconde cabine, $100.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord, Première cabine, $165; Seconde cabine, $103.

Les bagages seront marqués pour Paris. Enfants au-dessous [illegible] gratis.

STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.

TAMPICO, capitaine Rousse....samedi 8 juin
VERA CRUZ, capitaine [illegible]....samedi 22 juin

Passagers de cabine, $100 en or—Entrepont, $50 en or, le vin compris.

Les voyageurs arrivant sur le continent européen qui ont retenu des passages [illegible] de la Compagnie, [illegible] chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

1 avril — V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à Saint-Nazaire

VIA HAVANE.

Le steamer Français

DARIEN

Partant pour le port de la Havane JEUDI matin le 13 juin, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour fret ou passage, s'adresser à

Victor PERRILLIAT, Agent,
127 rue de la Commune

31 mai

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman — Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115. Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125. Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,
Rue Gravier, No 109.

24avril—3m

Hambourg et la Nlle-Orléans.

Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.

LA COMPAGNIE AMERICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG s'est décidée à ouvrir des communications directes par steamers, entre la NLLE-ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans deux des beaux steamers qui font le service entre le port de New York et celui de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit:

De HAMBOURG, 1er Octobre et 1er Novembre.
De la Nlle-ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.

— Prix du Passage —

De Hambourg à la Nouvelle-Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, (Southampton et Havre).

1ère chambre. 2me chambre. Entrepont.
$150 en or. $112 50 en or. $45 en or.

Pour plus de détails, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Rue Carondelet, No 88, ou à
MAURY & CO. rue Gravier, No 186

26 mars—1an

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.	
GUIDING STAR	2500	"	Berry, "
MISSISSIPPI	2200	"	Sumner, "
MERRIMACK	2200	"	Vansice, "
HAVANA	2000	"	Palmer, "
MONTEREY	1400	"	Edwards, "
MARIPOSA	1400	"	Quick, "
MATANZAS	1400	"	Ryder, "
MISSOURI	1400	"	Hudson "

Le vapeur

MARIPOSA,

Quick, commandant,

Partira SAMEDI, le 8 juin 1867, à 8 h. du matin, Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

CREEVY, NICKERSON & CO, agents,
33 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Geo. B. HARTSON, président,
No 5, Bowling Green, New-York.

15 août

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL......Capitaine E. E. Vaill.
GEO. WASHINGTON......Capitaine E. V. Gager.
GEN. GRANT......Capitaine E. W. Holmes,
GEN. MEADE......Capitaine A. W. Sampson,

Le steamer

GEO. CROMWELL,

Commandant E. E. Vaill,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 1er juin à 8 heures du matin.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour BREME.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou

ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.

4 mai—1an

POUR PARA ET RIO DE JANEIRO, BRESIL.

Départ: LUNDI le 10 juin prochain.

Le Magnifique vapeur

CATHARINE WHITING,

..........Commandant,

partira positivement pour Rio de Janeiro, le LUNDI 10 de juin prochain.

Les personnes qui désireraient émigrer au Brésil, sous la protection du gouvernement impérial, par lequel le dit vapeur est affrété, peuvent se procurer tous les renseignements désirables en s'adressant au seul agent du gouvernement pour l'émigration brésilienne.

D. DE GOICOURIA,

No 8, rue Carondelet, bureau au fond du rez de chaussée. 12 mai—1m

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

DE LA VILLE, — DU LAC,
[illegible timetable]

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE —

Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 4 heures, au lieu de chars à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les Dimanches, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 7 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi-heures de 4 à 8 heures du soir.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 15 cts.

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et venir.

GEORGE PANDELLY,
Surintendant-général,

4 avril

VENTES JUDICIAIRES.

J. B. G. KENNEDY vs SES CREANCIERS.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 14,121—En vertu d'un ordre de vente rendu le 23 mars 1867 et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI onze de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, à l'adjudication, de—

Certains billets suivant bilan No 1, dont copie est déposée au mon bureau pour recours.

Cédés par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

31 mai—juin 3,6,8,11

GORDON & HERSICK vs J. J. FOJEL & Co.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,488—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI onze de juin 1867, à dix heures A. M. à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de sacs en papier.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

31 mai—3, 6, 8 et 11 juin

HENRY HART vs CHARLES UZEE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans — No 16,752—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-neuf de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé au faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet numéro Soixante-Six, borné par les rues du Camp, Sixième, Septième et des Magazins, et désigné par le numéro Vingt-et-un du dit îlet. Le dit terrain mesure trente-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Septième, entre celles du Camp et des Magazins, sur une profondeur de cent-vingt pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur suivant acte au rapport de J. F. Coffee, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 14 novembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.
Shérif de la paroisse d'Orléans.

29 mai—juin 5,13,21,29

MARY G. KNOW vs JOSEPH R. SHANNON.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 10,936—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, dix de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé au faubourg de l'Annonciation (Premier District de cette ville), dans l'îlet numéro Quatorze, lequel est borné par les rues Thalie, Erato, Jacob et Bolls. Le dit terrain est désigné par le numéro Un du dit îlet et mesure, mesure américaine, cinquante six pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Jacob, trente et un pieds un pouce et sept lignes sur la ligne du fond, cent vingt six pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du numéro Deux et cent vingt neuf pieds un pouce et trois lignes sur le côté de la rue Thalie. Ainsi qu'il appert du plan dressé par A. S. Phelps, arpenteur, le — février 1846 et déposé en l'étude de Jules Mossy, ci devant notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 mai—10, 26—1 et 10 juin

No. 28,313.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

Succession de J. C. P. Wederstrandt.

PAR mol. Victor Reaud, Shérif de la paroisse de Plaquemines, il sera vendu, JEUDI, le 27ème jour de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu de deux ordres de l'Hon J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 26 avril et du 15 mai 1867, les propriétés ci-après décrites savoir:

La VIEILLE HABITATION HARLEM, située dans la paroisse de Plaquemines sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ 7 milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant trente et un arpents de face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur, bornée dessous par la terre appartenant à ladite succession, et dans la partie inférieure par la terre qui était appartenant à la succession et maintenant à Bradish Johnson. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, savoir:

Une maison et cuisine, deux curves, chambres à domestiques et six autres petites bâtisses, une ... en briques et machine en bon état, deux équipages, un en bon état et l'autre ayant besoin de réparations attachés, un vieux moulin à riz avec machine à vapeur, un moulin à gru attaché à ladite machine, une tonnellerie avec instruments, une cuisine, chambre à tiser et magasin, une machine à décorticer, une grande bâtisse pour hôpital.

Une forge avec outils.

Une boutique de charpenterie et outils.

Onze cabanes à nègres, pouvant loger 150 nègres.

Deux magasins à maïs, une grande écurie avec greniers à foin deux hangars à foin.

Maison pour contremaître, cuisine, &c.

72 mulets travaillants. 30 têtes de bêtes à cornes.

12 charrues.

50 arpents de plants de canne. 70 arpents sous bois d'un an, 80 arpents sous bois de deux ans.

Douze grandes barrettes à mulets, et cinq petites charrettes à bœufs.

Quatre charrettes à bœufs et charrues

L'acquéreur assumera le paiement des aux freedmen employés sur la dite habitation, du jour de l'adjudication, et qui sont employés au mois, et aussi le taux des Revenus.

3. — Une autre portion de terre, également située dans la paroisse de Plaquemines sur la rive gauche du fleuve Mississippi à environ 8 milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant environ vingt-cinq arpents de face au fleuve sur quarante arpents de profondeur dans la partie supérieure par la terre appartenant à la succession et dans la partie inférieure par la terre de Francis Fernandez ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent

CONDITIONS DE LA VENTE

Pour la VIEILLE HABITATION HARLEM — Un tiers comptant et le reste en ... billets ... payables au ... cent pour cent ... par an ... en partie au ... crédit ... paiement final, les dits billets garantis par hypothèque spéciale.

Pour la terre sus-mentionnée décrite comptant en billets du trésor des Etats Unis.

Paroisse de Plaquemines, le 25 mai 1867.

V. REAUD,
Shérif

15 mai—19, 29—7 juin 9

PREMIER ETAT ANNUEL

(HUIT MOIS)

De la Compagnie d'Assurance des Facteurs et Commerçants,

Rue Carondelet, No. 39.

Nlle-Orléans, 30 Avril 1867.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour les huit mois expirés le 30 avril 1867.

Total des Primes reçues du 1er. Septembre 1866 au 30 Avril 1867 ainsi—suit.

Risques d'Incendie	$150,143 40	
Risques sur les Rivières	210,112 51	
Risques sur les Mers	56,375 41—	$417,631 32
Moins les Primes remboursées		1,019 91
Montant net des Primes		$416,611 31
Pertes payées, moins le sauvetage.		
Sur les Risques d'Incendie	$41,438 50	
Sur les Risques des Rivières	22,147 14	
Sur les Risques de Mer	27,305 31—	$91,191 12
Différence		$71,693 31
En moins les Réassurances	$14,432 20	
Remboursés	19,104 37	
Frais d'organisation, dépenses générales, taxes et licence, intérêt, et de revenu intérieur, etc.	34,300 00	
Total		$68,461 73
En moins, Intérêt Escompte au crédit des Dépenses ensuite		$4,093 43— $61,341
Fonds		$19,118 91
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets de capital		$394,720 00
En caisse		64,845 34
Primes, etc, en voie de perception		87,437 00
Actions de Chemins de fer de la ville		54,475 00
Meubles, installations du bureau, etc		3,788 13
		$540,318 91
Primes non expirées le 30 avril 1867, $27,034 00		

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] MICHEL MUSSON, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.

Assermentés et signés pardevant moi, ce 15 mai 1867,

[Signé] O. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer à partir du 3 juin 1867, un dividende—intérêt de dix pour cent par an sur les paiements comptants.

MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS. —

James Hewitt,	J. D. Blair,
Jos. W. Carroll,	T. M. Scott,
W. A. Johnson,	Wm. Ball,
J. W. Burbridge,	Robt. Pitkin,
J. I. Noble,	Alf. H. Isaacs-a,
Moses Greenwood,	P. S. Wiltz
Alf. S. Huntington,	Richard Milliken,
J. O. Brown,	Samuel F. Moore,
John Phelps,	H. Wm. Henning,
Marshal J. Smith,	H. McNeil Vance,
I. Caulfield,	W. B. Tuttle,
John Chaffe,	Hugh McColl,
	L. H. Terry.

17mai—1m

Compagnie d'Assurance de L'UNION,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dixième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié conformément à la loi et à sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1867.

Primes sur les risques d'incendie	$110,180 67	
" " des rivières	56,834 80	
" " de mers	25,880 21	
Risques non expirés le 30 avril 1866	38,647 12	
	231,732 80	
En moins, primes remboursées	5,847 70	
MONTANT DES PRIMES		227,904 90
Pertes payées dans l'année:		
Pertes par l'incendie	$44,707 07	
Pertes sur les rivières	20,858 39	
Pertes sur les mers	25,982 77	
Total des pertes	92,338 73	
Ré-assurances	3,057 17	
Dépenses, intérêt de scrip, profits et pertes, escomptes, et intérêt	16 169 17	
Taxes et revenu intérieur	7,203 48	
Intérêt et vingt-cinq pour cent remboursé	51,144 40	
Réservé pour risques non expirés	25,941 91	230,404 69
BÉNÉFICE NET		$67,500 00
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets de capital	$97,300 00	
Prêts garantis par hypothèque	18,327 65	
Prêts garantis	28,500 36	
Billets à recevoir pour primes	20,140 45	
Actions, bons et autres valeurs	145,087 25	
Propriétés foncières	17,177 40	
Comptes individuels pour primes	20,637 72	
En caisse	66,730 73	
Scripts d'autres compagnies	1,845 00	386,406 61

Le susdit tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 2 mai, 1867.

S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de quinze piastres par action en faveur des actionnaires. Le dit dividende sera porté au crédit d'acompte non payées.

Ils ont en outre résolu de payer, aux porteurs, à partir de cette date, SIX pour cent d'intérêt sur les certificats (non encore payés) de scrip.

La Compagnie continue d'assurer, aux taux courants de prime, contre les dangers des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries occasionnées par l'incendie, et rembourse 25 pour cent comptant aux personnes qui le font assurer.

—DIRECTEURS—

J. H. Ebner,	B. Saloy,
A. Chiapella,	L. F. Généres,
S. W. Dyke,	W. S. Schmidt,
R. W. Adams,	C. Kohn,
J. J. Fernandez,	J. A. Seignouret,
A. Conlin,	Jno. J. Adams,
J. Goldstein,	Victor Burthe,
	C. Simonin.

9 mai—1m

VENTES JUDICIAIRES.

John Coleman vs un terrain, &c.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 9,417—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI huit de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE (subdivisée en quatre terrains) située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues des Ursulines, de l'Hôpital, Rochebleve et Tonti. L'un des dits terrains forme l'angle des rues des Ursulines et Tonti, et les autres terrains sont contigus et font face à la rue des Ursulines. Les dits terrains mesurent, ensemble, une façade de cent neuf pieds, deux pouces et quatre lignes, sur une profondeur, chacun, de quatre-vingt huit pieds quatre pouces et deux lignes. Avec les améliorations qui s'y trouvent.

Le tout suivant croquis collé en dossier de la présente affaire.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Tmai—18 24 31 juin 7

H. C. PETTY vs ROBINSON & JONES.

CINQUIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 17,329—En vertu d'un ordre de vente rendu le 24 mai 1867 et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI huit de juin 1867, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les machines, cuves et ustensiles appartenant à la distillerie et aux moulins situés aux Nos 283, 285 & 287 rue des Remparts, dans le Premier District de cette ville, ainsi que tous les meubles et effets qui s'y trouvent.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.
Shérif de la paroisse d'Orléans.

28 mai—31; juin 3,8

J. BLUM & CO vs ALEX. L. MARKS.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans —No 21,268 —

WRIGHT BRINKERHOFF & CO. vs le même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans, No 17,166. En vertu d'un ordre de vente rendu le 25 d'avril 1867 à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le mercredi, cinq de juin 1867, à 11 heures P. M. à mon entrepôt, No 23, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Six caisses de marchandises, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisies dans les affaires ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mai—25,28,31—3,5 juin

ELIAS BLOCK vs S. WOLLENBER

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 17,095—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trois de juin 1867, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation d'une distillerie, situés au No 1 rue Tonoupitoulas, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 mai—25,28,31—3 juin

ALMIRA DUBOIS Administratrice de O. Dubois vs WILLIAM MISH.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 14,949 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties y intéressées, je procéderai, le SAMEDI quinze de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur Wm Mish, à savoir, LA MOITIE INDIVISE à

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris par les rues St Charles, Poydras, du Camp et [illegible], désigné par les numéros De... Trois et Quatre ... plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant voyer, ... d'août 1837.

[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, avantages et privilèges y appartenant.

Cette propriété a été acquise par le feu O. Dubois et le défendeur Wm Mish suivant acte [illegible]

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—[illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 mai—25, 31—15 juin

Richard Johnson, vs. John H. Gennon.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ ... je procéderai le SAMEDI ... à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7mai—7, 14, 21, 31—juin 7

Succession et communauté de feue Amanda Columb décédée épouse d'Emile Tureaud.

[illegible]

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE [illegible]

[illegible]

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans

7 mai—14, 24, 31—7 juin

P. H. MONSSEAUX & als vs GEO. URQUHART et als.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,122—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur des parties ... je procéderai le LUNDI dix de juin 1867, à 10 heures A. M. ...

Le fonds du chantier de marbre, &c. [illegible]

Appartenant au défendeur P. H. Monsseaux, et Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

30mai—30; 3, 5, 7, 10 ju.

Sieur & Dame BRESSOLE vs JOSEPH MENARD GUIBERT.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 17,746 — En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI premier de juillet 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Girod, Lafayette et Foucher, et ayant mesure américaine, vingt pieds ... de face à ladite rue Tchoupitoulas, vingt huit pieds ... de profondeur ... Lafayette, et cent trente-neuf pieds ... cinq lignes de profondeur ... Girod, conformément à la propriété appartenant à la succession ...

Le tout conformément au plan dressé par Hugh Grant ci-devant voyer, et déposé sous le No 11 en l'étude de F. Grima, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.
Shérif de la paroisse d'Orléans.

30 mai—juin 7 15 24—juil 1

BURKE & Co. vs ALEXANDER & BRO.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,165—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI dix de juin 1867 à 4 heures P. M. sur les lieux ci-après désignés à la vente publique et adjudication de—

1o. Toutes les machines bois de construction et le contenu de la maison située au No 47 rue St Joseph, dans le Premier District de cette ville suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

2o. Et le terme restant du bail des lieux jusqu'au 31 d'Octobre 1868, à raison de $1,000 l'an (ou $300 par mois) payables par mois.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acquéreur du bail payera le loyer à son échéance et la balance du prix d'adjudication (s'il y avait) comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

30mai—3 5 7 10 juin

Thomas H. O'Brien vs la goélette Julia et les Propriétaires.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,478—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, huit de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La goélette JULIA, ensemble avec ses agrès, meubles, &c., telle qu'elle se trouve aujourd'hui au Dock d'Anderson, à Alger, rive droite du fleuve Mississippi.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite goélette sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira son bon en obligation, avec caution bonne et solvable, et privilège sur la dite goélette, jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en sus de l'adjudication, les frais d'annonce du shérif, du greffier et du gardiennage, s'élevant à la somme de $469 05, en environ.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28 mai—27—1, 4, 8 juin

Vve O. LELIEVRE & CO, vs La Dame ANNE W JETER.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 11,894 — En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Charles Bienvenu, ci-devant shérif et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le SAMEDI vingt-deux de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé au faubourg Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Girod, du Camp, Ste-Marie et St-Charles ... de la Place Lafayette, désigné par le No Trois, d'après un plan dressé par Alfred Fonvill, ci-devant député voyer, en date du 15 février 1853 et annexé à un acte au rapport de Louis T. Caire, notaire public en cette ville, en date du 5 mars 1853, mesurant vingt-six pieds de face à la rue Sud de la Place Lafayette, sur quatre-vingt-six pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble aussi avec le droit d'usage de l'allée ... de trois pieds de largeur, ... par la rue du Camp, ... le propriétaire des terrains voisins.

Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jacob Levy, ... acte au rapport de A. Boudousquié, notaire public en cette ville, en date du 22 février 1853.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif
de la Paroisse d'Orléans

28 mai—31—7,15,22 juin

VENTES A L'ENCAN.

FRANCIS FERNANDEZ & CO

Dans l'affaire de William D. Duke, agent de Isabelle Touro, demandant la vente des propriétés, &c, &c.

Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, No 17,797.

PAR FRANCIS FERNANDEZ & Co.,

F. FERNANDEZ, encanteur.

VENDREDI 7 juin prochain à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin de meubles de M. Wattigrant, No 221, rue Royale, entre les rues Dumaine et St-Philippe, en vertu d'un ordre de l'Honorable Charles Leaumont, Juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans Paroisse d'Orléans, en date du vingt quatrième jour de mai 1867, les meubles ci-après décrits, appartenant à la susdite dame Isabelle Touro, savoir:

Un assortiment de meubles se composant en partie de bibliothèque en acajou, tables en acajou à dessus en marbre, sofas et chaises en acajou, sideboards, toilettes à glaces, lavabos à dessus en marbre glaces françaises, lits en acajou, armoires, table à extension, chaises berceuses, chaises en rotin, tableaux, matelas et oreillers, ustensiles de cuisine, &c. &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 25 mai

MONTGOMERY BROS. & CO.

Beaux meubles en acajou et en noyer, tapis, belles glaces françaises, toiles cirées, faïences et verrerie fines, matelas, fourneau et ustensiles de cuisine, &c., &c., à l'encan

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu LUNDI 3 juin, à 10 heures à la résidence No 104 de la rue Annonciation—

Tout le contenu de la dite résidence comprenant: beaux meubles de chambre à coucher en acajou noyer et Victoria, meubles de salon et de salle à manger beaux meubles cottage à dessus en marbre, tapis Bruxelles et verrerie, glaces françaises, toiles cirées et cornices, faïence et verrerie, matelas, fourneaux et ustensiles de cuisine, &c. &c.

Tous ces meubles sont presque neufs et en parfait état.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 31 mai

Maïs Maïs Maïs

915 sacs maïs en parfait état, en débarquement de barges—Vente à l'encan, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR MONTGOMERY, BROS & Co.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui [illegible] à 11 heures sur la Levée en face de la rue [illegible] 915 sacs maïs en parfait état, en débarquement de barges, et vendu pour le compte de qui il appartiendra.

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 1er juin, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp,

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises de salon et en rotin, tables à dessus en marbre, tables de salle à manger, tables à rallonge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à dossier et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS,

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu samedi, 1er juin, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Lucas, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Succession de Christopher Joyst. — No 28,871

Terrain de prix à l'angle des rues Basin et Lafayette — à l'encan

PAR MONTGOMERY BRO & CO.

R. M. MONTGOMERY encanteur.

IL sera vendu [illegible]

[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, avantages et appartenances.

[illegible]

VENTES DE CONSTABLE.

H. Pohlman contre W. J. Furniss.

[illegible]

21 mai—28 31 5 juin — JOHN KUZAI

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE [illegible]

[illegible]

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir

[illegible]

A. J. VILLERE

WM RIDDELL [illegible]

CONSTANTINE [illegible]

[illegible]

Succession de John Costello—No 28,950.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — [illegible]

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

Succession de J. St. M. Bingham—No 28,767.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

Succession de Conrad Pfeffer.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Conrad Pfeffer décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

26 mai—31—5 juin

Succession de Marie Sauvé.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle Orléans—Attendu que Dr. H. Sauvé a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire dative à la succession de feu Marie Sauvé, décédée. — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

Succession de Peter Coyle—No 28,885.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

23 mai—28, 31

Succession de J. W. Tott—No 25,614.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.— Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

Succession de Marie Victoire Vanderlinden, No 28,779.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

21 mai—28, 31

Succession de B. C. Koatts—No 27,496.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

21 mai—28, 31

Succession de Pierre Bayly—No 28,973.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que Wm. T. Houston a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Pierre Bayly décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

28 mai—28, 31

Succession de LOUIS LAMBERT.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

23 mai—juin 5, 8

Succession de F. J. FETSCH

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE, Greffier

28 mai—juin 4, 7

VENTES A L'ENCAN

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve.

Bottes, Souliers, Linge fait, Chemises, Chapeaux et Sacs de voyage.

PAR E. ROGER & CO.,

O. DEJAN, encanteur.

SAMEDI, 1er juin, il sera vendu, à 10 heures et demie à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

200 caisses bottes, souliers et brodequins comprenant un assortiment général pour hommes femmes et enfants.

— AUSSI —

100 lots linge fait de saison.

— AUSSI —

50 douzaines chemises blanches et couleurs.

— AUSSI —

400 douzaines chapeaux paille Canton, Leghorn, Manille et Sennett, chapeaux de feutre pour dames et fillettes, comprenant un assortiment choisi.

—ET—

Une facture sacs de voyage.

Conditions à la vente. mai

Soie Elastique avariée.

PAR E. ROGER & Co.,

O. DEJAN, Encanteur.

SAMEDI, 1er juin, il sera vendu à 10 heures précises à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

No 78. 1 caisse contenant 20 pièces 500 yardes élastiques avariées légèrement avariée à bord du steamer Queen de Liverpool, et vendu pour le compte de qui il appartiendra.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 31 mai

PAR S. GUINAULT

Vaches. Vaches. Vaches.

Par S. GUINAULT, encanteur

Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

LUNDI, [illegible]

[illegible]

VACHES! VACHES!

PAR S. GUINAULT.

F. BUCCI..., encanteur

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI [illegible]

[illegible]

Robert Pell et Philip Corry vs leurs Créanciers et les créanciers de Pell & Corry.

PAR S. GUINAULT, encanteur

Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Vente d'une propriété [illegible]

PAR S. GUINAULT Encanteur

Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

[illegible]

Deux maisons bien situées sur la rue Villeré.

PAR S. GUINAULT encanteur.

Bureau Bienville et Passage de la Bourse

SAMEDI [illegible]

[illegible]

— AUSSI —

[illegible]

Succession de Robert J. de Preaux No 28,876.

PAR S. GUINAULT encanteur.

VENDREDI [illegible]

[illegible]

FELICIE LABAT vs [illegible]

Vente pour opérer un partage.

PAR S. GUINAULT, encanteur

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse

EN [illegible]

[illegible]

Jolie Maison [illegible]

[illegible]

PAR G. DE FERIET.

Très agréable résidence à Milneburg, près l'Hôtel Washington, et dans le voisinage, immédiat de la maison de pompe et du chemin de fer.

Succession de John Miller—No 17,338.

PAR G. de FERIET, encanteur

Bureau No 62, rue Royale

JEUDI 6 juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible]

[illegible]

Magnifique résidence de campagne dans la Paroisse de Jefferson, à un mille et demi seulement au dessus de la ville de Carrollton, bien connu sous le nom de résidence VICTORIN ROMAN.

Victorin Roman contre ses créanciers —No 23,038—

Par G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau: No 62, rue Royale.

SAMEDI, 1er juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de District de la Nouvelle Orléans, [illegible]

[illegible]

CONDITIONS [illegible]

[illegible]

GEORGE STROUD,

Au coin des rues St-Charles et Girod.

CHEMINEES EN MARBRE, GRATES, MONUMENTS, TOMBES, TABLETTES, ARDOISES, DEVANTS DE CHEMINEES, &c. &c.

Fabrication de toute espèce de MARBRES et TRAVAUX exécutés sur commande.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Marchandises Sèches et Lingerie.

PAR HOFFMAN & MARKS

S. S. ZELNICKER, encanteur.

Bureau rue de Chartres No 84,

VENDREDI, 31 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu—

500 Lots de Marchandises sèches, savoir:

Coton blanc et coton écru, indiennes françaises et américaines, ginghams, coton, toile du Nord, tissus [illegible] toile écrue à moustiquaire, bobbinet de [illegible] brochées et Jacquard, nansouk linons Victoria, [illegible] mousselines, crinolines, [illegible] bretelles à la bouts, toiles d'Irlande, dentelles, étoffes pour [illegible] à matelas, cotonnades à pocos, mérinos, drap noir, jeans tweeds, Burgues etc.

— Egalement —

Mouchoirs toile et mouchoirs Madras, bonneterie, corsets, jupons brodés, ceintures pour femmes, manteaux, cravates, gants ... blanches et en couleur, cotonnades écrues et blanches &c.

— Et —

6 pièces Kerseys avariés.

Conditions à la vente. 31 mai

PAR H. SPIRO & CO.

VENTE SPECIALE

Maison Arcade d'encan, rue des Magasins, No 36, à côté de l'Hôtel St. James.

Grande vente d'une grande consignation de marchandises sèches.

PAR H. SPIRO & CO.,

J. GOLDMAN, encanteur.

IL sera vendu vendredi 31 mai à 10 heures du matin le fonds d'un magasin de marchandises sèches en détail.

— Egalement —

Le fonds d'un magasin de cigares et de tabac en détail.

— Egalement —

Un grand lot de bas ... cravates, chapeaux, casquettes, [illegible]

Conditions à la vente. 31 mai

PAR HOLZ BLOHM & CO.

MEUBLES. MEUBLES.

Vente sans réserve, pour cause de départ.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.

JOHN C. BLOHM, encanteur.

Bureau rue de Chartres No 4.

MERCREDI [illegible]

[illegible]

Les Billets de la Ville pris au pair.

Bottes, souliers, brodequins, habillements, chapeaux, articles en paille.

Par HOLZ, BLOHM & CO.

JOHN C. BLOHM, encanteur

SAMEDI [illegible] à 10 heures du matin dans leur salle d'encan No [illegible] de la rue de Chartres [illegible]

[illegible]

— EGALEMENT —

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

Par B... Par B...

PAR BERNARD TURPIN,

EUGENE TOURNE encanteur

VENDREDI [illegible]

[illegible]

PAR WALTON & DESLONDE

[illegible] sur la rue Jackson.

Cinq actions du N O Jackson & G N R R

Succession de CAROLINE BOWERS No 28,[illegible]

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

Par J B WALTON & DESLONDE,

J. B. Walton, encanteur

Bureau No [illegible] Carondelet

SAMEDI [illegible]

[illegible]

— AUSSI —

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

1000 balles foin.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur

[illegible]

Bons Terrains améliorés et Meubles à Lewisburg, Paroisse St Tammany.

Succession de James Edwards- No 27 013.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

PAR J. VALETON.

Quatre lots de terre sur la rue St André, près du marché.

S. C. Bridge et al. vs. J. Bridge et al. No 28,867.

PAR O VALETON, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Seconde Cour de District de la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, le samedi 15 juin 1867, à midi—

Quatre lots de terre situés au faubourg des Religieuses, Quatrième District, dans l'îlet compris par les rues St André, St M..., Magazins et Live Oak, et désignés par les Nos [illegible] sur un plan de A. Mathews [illegible]

[illegible]

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL— MAI 1867.

Sont invitées à se présenter au consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent, ou celles de leurs amis ou connaissances qui pourraient donner avis au consulat.

A	L
Anary, Louisa (Mme)	Lobland, Modeu
Arnaud, Desire	Lestrade Julien
Avet, Jean Joseph Marie	Larrieu, Michel
B	Lasous de Chatire
Barthe Clément	Lentz, Jean
[illegible]	Lentz, Elisabeth, Veuve
Berenguer (Mme) née Fran[illegible]	Walsh
Bavan, Jules Alexis	Levardes, Léon
Barragner, Pierre	M
Broca, Jean	Minvielle, Jean
Bezon, Jean Constant	Muisne, John
Bouvier, François	Mauroy, François
C	Martin Jean Pierre
Charpentier Auguste	Morat (Mme) née Louise
Castaing (Mme Veuve)	Gressard
Conte, Jean	N
Costo, Jean-Marie	Nievelander, Joseph
Cossa, Jean	Naud, Paul
Chevalier (Mme Veuve)	Negue-Lebrun, Pierre
Castaing Jean	P
Christophe Coste	Poutrel Julius
Cicéron, Michel	Pros, Eugène
D	Pigeon (Mme) née Auguste
Decamps, Ferdinand	de Nicole Pravel
Durange Eugène	Pralland E
Duclos Philippe	Paul & Alfred
Dautte, Pierre Louis	Pacquet, Pierre François
Dupont, Pierre	R
Dagorne, Pierre	Ricateau, Charles
Dussaud, Denis	Rocock, François
Dupuy, Jean Charles	Rola, Catherine
Derbez, Joseph	Reculeau, Jean Baptiste
F	Reverleggi, Joseph
Fleuret (Mme Veuve)	S
Fargues (Mme)	Sabot, Jacques
Favre Nicolas Antoine	Soubés Marius
Froment Nicolas	Sarrotte Pierre
G	Schuler, Joseph Clément
Grimaud, Désiré et François	Sapes (Mme Veuve) Jos Pierre
H	T
Hubert Théodore	Tignieres, Gérard
Hoyon (Mme Veuve)	Trouillet, Eugène
Houlier, François	V
Hugues Paul	Vaillat et famille
Hugues François Marie	W
K	Walter, Joseph
Kaus Nicolas	Wenning Jacques

Succession de JEFFERSON J. BRYANT—No 28,782

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

28 mai—juin 4 7

STEAMSHIPS, &c.

For New York Direct.

U. S. MAIL STEAMSHIP COMPANY'S

"Star Line of Steamships."

Marchandises, rie, bottes, souliers, Peaux. Semi-weekly line of fine new ...

PAR A. FEIBER

H. MARKS, Encanteur

IL sera vendu [illegible]

[illegible]

— EGALEMENT —

[illegible]

135 caisses bottes et souliers.

Conditions à la vente. 31 mai

Magasin de prix en briques, à trois étages et double, No 82 de la rue de la Douane, entre la rue de Chartres et le Passage de Bourse—Vente à l'encan.

PAR A. FEIBER.

H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu le SAMEDI 1er juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville [illegible]

[illegible]

PAR R. SCOTT.

Vente à l'Entrepôt Lafayette, au coin des rues Magazin et Lafayette.—Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR R SCOTT, Encanteur.

Rue du Camp N. [illegible]

AUJOURD'HUI vendredi 31 mai, à 10 heures dans l'entrepôt Lafayette, au coin des rues Magazin et Lafayette, pour le compte de qui il appartiendra:

[illegible]

PAR G. DE FERIET.

Outils d'arrimeur! Outils d'arrimeur!

Succession de Patrick Powers — No 28,[illegible].

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau No 62 rue Royale.

SAMEDI, 1er juin 1867, [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Vente pour le compte d'un Premier Acquéreur.

Magnifique Résidence en Briques, au coin de rues Hôpital et Condé

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau, No 62 rue Royale

LUNDI [illegible]

[illegible]

Résidence en briques à trois étages, dans la rue Marigny, entre les rues Victoire et Levée. Egalement une maison en briques à étage, solidement bâtie, dans la rue Bourgogne, entre les rues Dauphine et Bienville.

SUCCESSION DE S. P. DE LA BARRE. No 27,[illegible]

Par G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau: rue Royale No 62.

JEUDI [illegible]

[illegible]

Vente Positive et sans réserve de Propriétés de succession, de choix, pour opérer un partage.

Un Magnifique Ilet de Terre, admirablement cultivé, bien entouré, remarquablement élevé divisé en 26 Terrains et compris entre les rues Canal, Clark, Gasquet et l'Avenue Hagan une Jolie Résidence, en bois, à étage solidement bâtie, dans la rue Bienville, entre les rues Claiborne et Derbigny; un Magnifique Terrain dans la rue Ste Anne, entre les rues Royale et Bourbon.

Cécile Pitard contre ses Enfants mineurs de Dame Mau...—No. —

Dossier de la Deuxième Cour de District,

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau rue Royale, No 62.

MARDI, 11 juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane [illegible]

[illegible]

UN ILET DE TERRE [illegible] CANAL, CLARK, GASQUET et AVENUE HAGAN

[illegible]

Conditions—[illegible]

[illegible]